

COMPTE RENDU REUNION CHSCT DU 13 NOVEMBRE 2019

À L'ORDRE DU JOUR :

- Fusion des 2 Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Dijon au 01/01/2020 (pour avis),
- Fusion des 2 Services des Entreprises (SIE) de Dijon au 01/01/2020 (pour avis),
- Présentation des nouvelles propositions de dépenses,
- Questions diverses.

- Fusion des 2 Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Dijon au 01/01/2020

Sur la résidence de Dijon, les 2 SIP exercent donc des compétences similaires en matière d'assiette et de recouvrement mais cette organisation n'emporte pas une harmonisation des pratiques et un pilotage homogène des missions.

Ainsi, le pilotage de l'accueil commun par le SIP Dijon Sud est une source de difficultés pour le calibrage de l'équipe, pour l'organisation des renforts par les secteurs lors des périodes de pointe.

Le projet de fusion des SIP de Dijon a pour objet de renforcer le pilotage métier pour une plus grande mutualisation des savoirs et des pratiques.

Le SIP DIJON SUD ET AMENDES absorbera le SIP DIJON NORD

La fusion sera réalisée à périmètre et à emplois constants (48 agents pour le SIP DIJON SUD ET AMENDES, 31 agents pour le SIP DIJON NORD).

Les agents des 2 SIP Dijonnais ont été informés officiellement dès la présentation du projet de Nouveau Réseau de Proximité le 06 Juin 2019.

Le directeur régional a visité les services le 12 Septembre 2019.

Le projet de fusion a été annoncé comme possible au 1^{er} Janvier 2020.

La confirmation du projet a été annoncé par courriel dès sa validation par la Direction Générale le 12 Octobre 2019, à l'ensemble des agents.

Différentes réunions de travail internes, à l'initiative des chefs de service et avec le soutien de l'équipe de direction, permettront de préparer cette opération (comptabilité, organisation de l'activité et des équipes, informatique, logistique, immobilier).

Le projet sera présenté aux membres du CTL le 29 Novembre 2019.

Tous les collègues des 2 SIP travaillent à la Boudronnée. Ils sont installés au rez-de-chaussée (accueil, caisse, amendes) et au 4^{ème} étage (SIP DIJON SUD + SIP DIJON NORD : encadrements, comptabilités, secteurs recouvrements et assiettes, courrier).

Après une phase de mise en place, un projet d'installation immobilière qui tiendra compte de l'organisation interne du service sera élaboré avant la campagne déclarative 2020 par les équipes du SIP fusionné, en liaison avec le service logistique de la Direction et sera soumis à l'avis du CHSCT.

Le responsable actuel du SIP DIJON SUD ET AMENDES deviendra le comptable de la structure fusionnée.

Les agents des cellules « comptabilité » et « recouvrement » seront appelés à se regrouper selon des modalités qui seront précisées après les réunions de travail qui se déroulent actuellement.

Les secteurs d'assiette existants seront conservés à ce stade.

S'agissant de la cellule d'accueil, le protocole actuel n'aura plus véritablement lieu dans la mesure où il se déclinera au sein d'une même structure.

L'ouverture au public : ce sujet est en cours d'examen dans le cadre d'un groupe de travail sur le site de la Boudronnée mais également dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace accueil confiés à un ergonomiste du ministère.

Les organisations syndicales considèrent :

- que les informations concernant les conséquences du projet sur les conditions de travail des agents (future organisation du travail, environnement de travail, RPS, aspects immobiliers ...) sont partiellement présentées,
- que les futures conditions de fonctionnement du service fusionné en 2020 sont succinctement évoquées et présentées ce jour,
- que l'ébauche présentée par la DRFIP est à minima incomplète et ne présente pas les impacts définitifs de la fusion sur l'organisation du travail, l'environnement de travail et les conditions de travail et de sécurité au travail des agents des 2 SIP fusionnés.

La DRFIP locale avait pris l'engagement le 14 Octobre de recevoir tous les agents des 2 SIP Dijonnais. M CATANESE ne le veut plus. La CFTC a insisté sur cette demande légitime des agents. **La CFTC en conclut que la Direction locale a peur du dialogue social.**

Les représentants du personnel, estiment qu'ils ne peuvent pas rendre d'avis concernant ce projet et sollicitent une demande d'expertise agréée.

Cette dernière aura pour objectifs :

- **de rechercher les facteurs de risques liés au projet de fusion des deux SIP Dijonnais, et d'apporter des informations précises sur les conséquences de cette fusion sur l'organisation du travail, sur l'environnement de travail et sur les conditions de travail des agents,**
- **d'analyser dans le cadre de ce projet, les situations de travail actuelles des deux SIP, ainsi que le projet de modification des 2 services suite à la fusion, afin d'établir un diagnostic précis des transformations prévues et des conséquences de leurs effets sur les conditions de travail, de santé et de sécurité des agents concernés, notamment en matière de RPS,**
- **d'aider le CHSCT 21 à juger des conséquences de la fusion des 2 SIP sur les agents, afin d'avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents exerçant dans le SIP fusionné.**

- Fusion des 2 Services des Entreprises (SIE) de Dijon au 01/01/2020

Sur la résidence de Dijon, les 2 SIE exercent dorénavant les mêmes compétences métiers depuis le transfert de l'enregistrement au SPF de Dijon, intervenu le 02 Mai 2017.

Cette organisation n'empporte pas une harmonisation des pratiques et un pilotage homogène des missions.

Le projet de fusion des 2 SIE de Dijon a pour objet d'optimiser l'organisation du service et son pilotage métier.

Il permettra une plus grande mutualisation des savoirs grâce à un rapprochement d'équipes très professionnalisées.

Il avait déjà été envisagé mais avait été différé pour des motifs techniques.

L'évolution des applications informatiques pour permettre ces fusions, est désormais réalisée.

Le SIE DIJON NORD absorbera le SIE DIJON SUD.

La fusion sera réalisée à périmètre et à emplois constants (30 agents pour le SIE DIJON NORD, 19 agents pour le SIP DIJON SUD).

Les agents des 2 SIE Dijonnais ont été informés officiellement dès la présentation du projet de Nouveau Réseau de Proximité le 06 Juin 2019.

Puis, ils ont été réunis le 30 Août et le 14 Octobre 2019 par le directeur régional et le directeur du pôle gestion fiscale pour recueillir les observations des agents concernant ce projet de fusion.

Différentes réunions de travail internes, à l'initiative des chefs de service et avec le soutien de l'équipe de direction, permettront de préparer cette opération (comptabilité, organisation de l'activité et des équipes, informatique, logistique, immobilier).

Le projet sera présenté aux membres du CTL le 29 Novembre 2019.

Tous les collègues des 2 SIE travaillent au 3ème étage de la Boudronnée.

Après une phase de mise en place, un projet d'installation immobilière qui tiendra compte de l'organisation interne du service sera élaboré courant 2020 par les équipes du SIE fusionné, en liaison avec le service logistique de la Direction et sera soumis à l'avis du CHSCT.

Le responsable actuel du SIE DIJON NORD deviendra le comptable de la structure fusionnée.

Les agents des cellules « comptabilité » et « recouvrement » seront appelés à se regrouper selon des modalités qui seront précisées après les réunions de travail qui se déroulent actuellement.

L'organisation envisagée est de maintenir un seul IFU avec répartition des dossiers par portefeuille alphabétique et pour la cellule CFE, répartition des dossiers par portefeuille géographique.

L'ouverture au public : ce sujet est en cours d'examen dans le cadre d'un groupe de travail relatif à l'accueil sur le site de la Boudronnée.

L'intersyndicale a émis unanimement un avis défavorable car elle contre la création de structures à taille inhumaine qui engendre forcément une dégradation des conditions de vie au travail pour les collègues.

- Présentation des nouvelles propositions de dépenses

Les organisations syndicales ont donné leur accord pour l'achat de bureau électrique, sièges de bureau, lampadaire suite à des prescriptions médicales.

- Questions diverses

La CFTC a réitéré sa demande de pose de paravents ou de cloisons phoniques afin de diminuer le bruit dans la caisse du SIP DIJON SUD ET AMENDES. La DRFIP a reconnu une maladresse et fera le nécessaire rapidement.

Prochain CHSCT le mercredi 27/11/2019

Vos représentants CHSCT :

CFTC Christophe RECOUVREUX, titulaire : christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

CTFC Céline GUILLAUMIN, suppléante : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com